

Arrêté du maire

N° 2026-A-483

Objet : Fermeture exceptionnelle des équipements sportifs en raison des conditions climatiques pendant toute la durée du placement du Département de Seine-et-Marne en vigilance rouge canicule.

Le maire de la commune,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT les conditions climatiques, notamment le placement du département de Seine-et-Marne en vigilance météorologique rouge « alerte canicule extrême ».

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des utilisateurs sur des équipements de la commune,

CONSIDERANT une éventuelle sur sollicitation des services de secours publics et des établissements de santé,

ARRETE

Article 1 : L'ensemble des pratiques de loisirs, d'entraînements ou de compétitions sont interdites à partir du samedi 11 juillet 2026 à 12h00, et ce pendant toute la durée du placement du département de Seine et Marne en vigilance rouge canicule, sur les structures suivantes :

- Complexe Lucien Morane (terrain synthétique, street workout, plateau d'évolution, terrain de football à 8 en herbe, terrain d'honneur, terrain stabilisé, courts de tennis),
- Complexe Léo Lagrange (terrain synthétique et gymnase),
- Complexe Dubus (plateau d'évolution et gymnase),
- Complexe Condorcet (Plateau d'évolution et gymnase),
- Complexe Jean Moulin (terrain synthétique, terrain en herbe, gymnase, plateau d'évolution),
- Gymnase Cataldi et plateau basket / sécurité routière
- Gymnase Boisramé
- Gymnase Jacqueline Auriol
- Skatepark
- Dojo Raymond Mur
- Salle des fêtes Jacques-Brel

Article 2 : le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication en ligne sur le site internet de la mairie de Pontault-Combault.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le Préfet de Seine-et-Marne,
- Le Commissaire de police de la circonscription d'agglomération territorialement compétente
- Le Directeur général des services de Pontault-Combault,
- Le Chef de la Police municipale de Pontault-Combault.

Fait en mairie, le 10 juillet 2026

Gilles Bord
Maire de Pontault-Combault

